

MARIAGES FORCÉS

Voici un enjeu important concernant la situation des filles dans le monde.

Un mariage, qu'est-ce que ça devrait être ?



Situation actuelle

Le mariage d'enfants constitue une forme répandue de violence à l'égard des filles. Dans les pays les moins favorisés notamment, une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans. Si rien n'est fait pour changer les choses, on prévoit que le nombre total de filles mariées avant l'âge de 18 ans atteindra 1,2 milliard d'ici 2050.

Les conséquences des mariages d'enfants sont importantes. En effet, une fois mariées, les filles sont très souvent retirées de l'école : un tiers des filles qui abandonnent le secondaire le font en raison d'un mariage. Cela diminue leur chance d'avoir un avenir économique prospère et augmente la probabilité pour les filles de subir des violences conjugales, d'être forcées d'avoir des rapports sexuels précoces et de contracter des infections sexuellement transmissibles.

Facteurs qui favorisent les mariages forcés

Dans plusieurs pays, on justifie le mariage d'enfants par le manque de perspectives économiques, la crainte pour la sécurité des filles et l'honneur de leur famille. Mais peu importe la raison invoquée, le mariage d'enfant ne protège jamais les filles. Au contraire, cette pratique les expose à la violence de leur conjoint et les empêche de réaliser leur plein potentiel.

Droits humains

Le mariage d'enfant constitue une violation des droits humains des filles. En effet, il contrevient aux articles d'au moins trois chartes reconnues :

- La **Déclaration universelle des droits de l'homme** dit que « le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux » (article 16) et garantit aussi le droit à l'éducation (article 26).
- La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** stipule que les États doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour éliminer la

discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux » et protéger le « droit de choisir librement son conjoint et de ne contracter mariage que de son libre et plein consentement » (article 16).

- La **Convention relative aux droits de l'enfant** de 1989 souligne que les enfants ont des droits fondamentaux propres et qu'ils ne sont pas une simple propriété de leurs parents.

Liens avec les Objectifs de développement durable (ODD)¹

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.



TROIS PISTES DE SOLUTION

- Abolir le mariage des enfants et fixer l'âge minimum pour se marier à 18 ans.
- Améliorer la qualité de la scolarité formelle et l'accès des filles à cette dernière, car l'éducation permet aux filles de retarder leur mariage.
- Éduquer et mobiliser les parents et les membres de la communauté autour de la question du mariage d'enfants.

Doit-on faire quelque chose contre les mariages forcés qui ont lieu partout dans le monde? Si oui, quoi?

¹ Les Objectifs de développement durable ont été adoptés par les pays du monde entier pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années. (ONU, 2015)